



MEMBRE de



le 17 décembre 2018

contact@capen71.org

www.capen71.org

COMMUNIQUE

FINANCEMENT DES PERMIS DE CHASSE PAR LES AGENCES DE L'EAU ! Les ménages mis à contribution sur leurs factures d'eau...

Lors du dernier Conseil d'Administration de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée le 10 décembre, nous avons appris que le gouvernement envisageait de prendre en charge, pour 2020, une partie des cotisations fédérales payées par chaque titulaire d'un permis de chasse. Cette nouvelle mesure s'ajouterait à une prise en charge, déjà annoncée, de la moitié du coût du permis de chasse national.

L'ensemble des dépenses devrait être discutée lors d'une prochaine session parlementaire. BERCY veut que le coût de cette opération -31ME- soit supporté par les Agences. Le coup de rabet pour l'agence RMC serait de 8ME, alors que des ponctions importantes sont déjà opérées pour financer l'Agence Française de la Biodiversité (AFB) et l'Office National de la Chasse et de Faune Sauvage (ONCFS). Pour ces deux institutions, qui ont un rapport possible avec l'eau et des orientations des Agences - climat, biodiversité aquatique, zones humides...), **il n'est pas acceptable que le principe fondateur « l'eau paie l'eau » soit dévié pour servir une mesure de pure démagogie politicienne.**

Mesure qui vient s'additionner aux fortes contraintes budgétaires des ménages dans un contexte social en crise.

La CAPEN 71 appelle les parlementaires à s'y opposer.

Pour la CAPEN 71

T.GROSJEAN Président
